



SÉRÉZIN-DU-RHÔNE

Compte rendu conseil municipal
du jeudi 18 octobre 2018

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 septembre 2018.

CONVENTION – Approbation de signature de la convention avec la Société Protectrice des Animaux

Rapporteur : MICHELINE CHEVALLET

Vu le courrier en date du 21/12/2017 de l'INSEE portant la population municipale de Sérézin du Rhône à 2 670 habitants,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de la convention de fourrière dite complète :

- Accueil et garde, pendant les délais légaux, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune
- Capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi qu'à la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière par la SPA de Lyon et du Sud-est

Considérant que le tarif « 2019 » lié à cette prestation est de **0.45 €/par an et par habitant** ;

Considérant la population municipale de Sérézin-du-Rhône de : **2 670 habitants** au 01/01/2018;

Le montant de l'indemnité pour 2019 s'élève à **1 201.50 €** (0.45 x 2670).

Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la S.P.A. de Lyon et Sud-est, pour l'année 2019, la convention de fourrière dite complète :
 - Accueil et garde, pendant les délais légaux, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune
 - Capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi qu'à la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière par la SPA de Lyon et du Sud-est.
- **DIRE** que le montant de l'indemnité pour 2019 s'élevant à 1 201.50 € sera versé sur le compte ouvert au nom de la Société Protectrice des Animaux.
- **DIRE** que les crédits seront prévus au Budget de l'année en cours.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la S.P.A. de Lyon et Sud-est, pour l'année 2019, la convention de fourrière dite complète :
 - Accueil et garde, pendant les délais légaux, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune
 - Capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi qu'à la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière par la SPA de Lyon et du Sud-est.
- **DIT** que le montant de l'indemnité pour 2019 s'élevant à 1 201.50 € sera versé sur le compte ouvert au nom de la Société Protectrice des Animaux.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget de l'année en cours.

SUBVENTION – Subvention exceptionnelle SEREZIN D'HIER

Rapporteur : MICHELINE CHEVALLET

Le rapporteur rappelle à l'assemblée délibérante l'importance des missions culturelles et historiques d'une collectivité territoriale.

Il rappelle également l'importance et l'investissement de notre tissu associatif local et précise l'investissement de l'association Sérézin d'hier dans la mise en forme et la réalisation d'un livre sur l'histoire de Sérézin du Rhône.



SÉRÉZIN-DU-RHÔNE

Il est proposé de participer aux frais occasionnés en attribuant une subvention exceptionnelle à l'association Sérézin d'hier.

Monsieur le Maire propose que le montant de la subvention exceptionnelle soit de **4 000.00 (quatre-mille euros) €**.

Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'association Sérézin d'hier pour un montant de de **4 000.00 (quatre-mille euros) €**.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'association Sérézin d'hier pour un montant de de **4 000.00 (quatre-mille euros) €**.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

NOM PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
BLEUZE Jacques	<i>Maire</i>	
VELAY Anne-Marie	<i>Adjointe au Maire</i>	
GAYVALLET André	<i>Adjoint au Maire</i>	
BONNEFOY Mireille	<i>Adjointe au Maire</i>	
ROCA-VIVES Jean-Luc	<i>Adjoint au Maire</i>	
CHEVALLET Micheline	<i>Adjointe au Maire</i>	
JOUSHOMME Bernard	<i>Conseiller Municipal</i>	
AMIRAT Sihame	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Excusée</i>
VOLLE Virginie	<i>Conseillère Municipale</i>	
JANNIN Philippe	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Pouvoir à Jacques FAVRIN</i>
DHAINE Emeric	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Excusé</i>
FAVRIN Jacques	<i>Conseiller Municipal</i>	
TOURNEBIZE Monique	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Excusée</i>
FRANÇOIS Joseph Marc	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Pouvoir à Mireille BONNEFOY</i>
SATRE Isabelle	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Pouvoir à Anne Marie VELAY</i>
JOASSARD Julien	<i>Conseiller Municipal</i>	
AVIAS Sylvie	<i>Conseillère Municipale</i>	
BARD Laurence	<i>Conseillère Municipale</i>	
BOUCRY Yves	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Pouvoir à Blandine GANACHAU</i>
GANACHAU Blandine	<i>Conseillère Municipale</i>	
KOUDINOFF Gilles	<i>Conseiller Municipal</i>	
CERCHIAI Françoise	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Pouvoir à Laurence BARD</i>